

## La fibre arrive : comment ça se passera concrètement

A compter de juillet 2018, la commune de Raedersheim sera « fibrée », toutes les habitations de la commune pourront être raccordées au réseau fibre.

**ROSACE** : le réseau fibre est posé par la société ROSACE, pour le compte de la Région Grand EST. ROSACE ne vend pas d'abonnement, elle va louer son réseau aux opérateurs qui souhaitent commercialiser des offres.

**LES OPÉRATEURS** : à ce jour, ils sont 7 opérateurs à proposer des offres sur le réseau ROSACE. Les offres sont consultables en détail sur [www.rosace-fibre.fr](http://www.rosace-fibre.fr).



**LES OFFRES** : à chaque besoin correspondra une offre, les opérateurs proposent à leur client des offres différentes :

- ✚ simple accès internet
- ✚ TV+ Internet
- ✚ Internet + téléphone
- ✚ TV+Internet +Téléphonie fixe,
- ✚ Et encore la téléphonie mobile.

Il sera possible, auprès de certains opérateurs, de contracter des offres « à la carte ». **RAPPEL** : chaque client, qui souscrit une offre fibre, est libre de conserver son abonnement actuel pour la téléphonie fixe et le système de réception de TV.

**La réunion publique** : une réunion publique sera organisée en juillet 2018, au cours de cette réunion, vous pourrez rencontrer ROSACE et les opérateurs qui présenteront leurs offres.

**La prise dans la maison** : dès que le client aura souscrit une offre auprès d'un des opérateurs présents sur le réseau fibre Rosace, dans les quelques jours qui suivent, un technicien Rosace viendra sur RDV. Le client est informé quelques jours avant du jour et du créneau de RDV (par demi-journée). Le technicien tirera le câble de la fibre depuis la rue vers la maison en utilisant le réseau Télécom existant (qu'il soit souterrain ou aérien). Une prise sera installée à l'intérieur de l'habitation à l'endroit désiré par le client (sauf contraintes techniques).

**Qui paye ?** : la pose du réseau Fibre par ROSACE est financée par les collectivités publiques : la Région, le Département et la Communauté de Communes. Le raccordement à chaque habitation est à la charge de l'opérateur. Le client ne payera rien d'autre que l'abonnement pour être éligible à la fibre.